

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 juillet 2023 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente madame Nadine Lavallée, directrice générale.

**1. PRÉAMBULE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2023-07-152

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 5.5 Mandater ingénieur réfection du 9<sup>e</sup> Rang.

**1. PRÉAMBULE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Adoption du Règlement numéro 360-23 modifiant le Règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité
- 3.4 Dépôt rapport du Maire 2022
- 3.5 Mandater un avocat pour mise en demeure
- 3.6 Paiement de facture FBL S.E.N.C.R.L.

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 4.1 Entériner dépenses pour pompe électrique

**5. TRANSPORT ROUTIER**

- 5.1 Décomptes progressifs 4 et 5 d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers
- 5.2 Offre de services Englobe – projet Deslauriers Morin
- 5.3 Octroi du contrat pour construction d'entrepôt à sel et garage
- 5.4 Paiement de facture Larocque et Cournoyer
- 5.5 Mandater ingénieur réfection du 9<sup>e</sup> Rang

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Entériner dépenses pour forage

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 PIIA - 126 et 128, rue Saint-Patrice
- 7.2 PIIA - 177 à 183, rue Saint-Patrice

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. CORRESPONDANCE**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

Résolution 2023-07-153

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 soit adopté tel que soumis.

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

### 3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2023-07-154

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de juin 2023 totalisant la somme de 224 118,11 \$, en plus des salaires versés au montant de 59 440,29 \$ et d'en ratifier le paiement.

#### ADMINISTRATION

D Agiska	Entretien mini-golf pour SLEF	153,32 \$
D Ballounerie (La)	Jeux gonflables SLEF	2 598,45 \$
I Bell Mobilité	Frais de cellulaire admin. Juin	48,50 \$
D Benoit Patrick - Traiteur	Buffet pour Brunch des bénévoles	3 743,59 \$
D Bourdages Pneu Mécanique	Remboursement permis de dérogation annulé	350,00 \$
D Brodeur Mélanie	Frais de déplacement CCR 29 mai	40,00 \$
D Brunelle Michael	Achat plants et semences Jardiboire	286,69 \$
R Buropro Citation	Frais de copies HDV	166,47 \$
D	Papeterie et frais de copies de juin	554,32 \$
D Cauca	Frais de communication de masse	446,97 \$
R Cain Lamarre	Honoraire professionnel	2 433,78 \$
D Clairon (Le)	Annonce pour appel d'offre	283,52 \$
D Copie du Centre-Ville	Journal Le Reflet - mai 2023	661,11 \$
I Desjardins Sécurité Financière	RRS - mai 2023	6 748,51 \$
D Desjardins Steeve	Melon d'eau et Hot dog SLEF	312,32 \$
D École Henri-Bachand	Commanditaire et tournoi Golf	2 100,00 \$
D Entretien Commercial Propex	Location équipement et nettoyage SLEF	712,85 \$
I Financière Manuvie	Assurances collectives juillet 2023	5 381,11 \$
D Gagné Julie	Frais de déplacement congrès 16-17 juin	56,34 \$
D Galeries des sports Pro Cycle	Vélo SLEF	350,65 \$
I Global Payments	Frais terminal - Mai 2023	41,39 \$
D Goulet Marianne	Remb. Achat Jardiboire	60,57 \$
D Groupe Métropolitain Popcorn	Popcorn St-Liboire en Fête	227,65 \$
D Hamel Christiane	Groupe Discover pour SLEF	2 500,00 \$
D Heine Denise	Remb. Achat Comité des aînés	180,94 \$
D	Remb. Achat Comité des aînés 9 juin	80,23 \$
I Hydro Québec	151 rue Gabriel	938,55 \$
D Lavallée Nadine	Papier toilette et chips retraite	57,45 \$
D	Frais de voyage congrès	404,59 \$
D Marché Sylvain Martel	Assiettes pour brunch des bénévoles	22,43 \$
D	Divers pour SLEF (Alcool, Ketchup, nappes, glace, etc)	1 116,84 \$
R MDEG	Entretien ménager du 30 avril au 2 juin 2023	2 414,50 \$
I Ministre du Revenu du Québec	DAS - Mai 2023	17 771,75 \$
I MRC Les Maskoutains	Mise à jour du rôle #48	3 054,11 \$
D MST Fitness	Parcours Ninja paiement final	1 578,03 \$
I NSL One	Forfait de backup supplémentaire	23,00 \$
D	Contrat de service - Hébergement web	149,47 \$

D	Petite Caisse	Petite caisse pour Bar #1 (SLEF)	200,00 \$
D		Petite caisse pour bar #2 (SLEF)	200,00 \$
D	Productions Royal Pyrotechnie Inc.	Paiement final feux d'artifices St-Liboire en fête	1 839,60 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Mai 2023 (taux régulier)	670,26 \$
I		DAS - Mai 2023 (taux réduit)	5 518,37 \$
D	Serres Beauregard	Plans Jardiboire et Brunch des bénévoles	574,30 \$
I	Sogetel	Frais téléphone et internet	874,73 \$
D	Taillon Yves	Remb. Achat vin brunch des bénévoles	428,39 \$
D	Tétreault Virginie	Maquillage pour St-Liboire en fête	450,00 \$
D	Visa	Glace et chandelle pour fête et retraite	13,40 \$
I		Fond d'inform. sur le territoire - mutation	30,00 \$
D		Cauca - Frais de formation communication masse	27,96 \$
D		RACJ - Frais permis d'alcool SLEF	57,50 \$
D		ULINE gobelet pour brunch et SLEF	122,08 \$
D		IGA plateau pour retraite	137,06 \$
D	Winter Yves	Achat brunch bénévoles	58,83 \$
D		Articles divers pour brunch des bénévoles	52,02 \$

### **BIBLIOTHÈQUE**

D	Girouard Julie	Abonnement Protégez-vous et cartouches encres	255,44 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$

### **LOISIRS**

R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement juin	11 782,00 \$
---	--------------------	-----------------------------------	--------------

### **SERVICE INCENDIE**

R	Centre de Services Scolaires Deschênes	Formation M. Bougie	111,00 \$
R	CMP Mayer	Bunker V. Beauregard et achat boyau d'arrosage	9 615,09 \$
D	Entreprise Électriques A&R	Installation 3 dévidoirs	2 163,84 \$
D	Équipement Adrien Phaneuf	Réparation machine à pression	28,79 \$
D	Garage Luc Meunier	Seal gasket couvert de valve 725	148,32 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	367,25 \$
D	Idéographik	Coroplast pour tente réhabilitation	60,71 \$
D	Municipalité d'Upton	Déneigement borne sèche	513,98 \$
D		Entraide 6 mai 2023	487,43 \$
D	Municipalité St-Valérien	Entraide 6 mai 2023	493,42 \$
D	MRC Les Maskoutains	Pagettes service incendie	252,00 \$
D	Produits Sanitaires Lépine	Détergent concentré	73,42 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	96,51 \$
R	Technilab R.G.	Détecteur caserne	1 452,05 \$
R	Téléystème du Québec	Radios portatifs, batteries et antennes	6 494,94 \$
D	TNT Pro Costum	Lentille jaune	12,29 \$
D		Lentille rouge pour 225	25,01 \$
R	Ville de St-Césaire	Plan d'entraide espace clos	3 000,00 \$
R	Ville de St-Pie	Entente spécialisation cause incendie	1 022,00 \$

### **URBANISME**

D	Benoit Sébastien	Frais de déplacement CCU 8 juin 2023	40,00 \$
R	Infrastructel	Hon. Prof. Permis + Inspection avril	12 372,51 \$
D	Visa	Société Canadienne des postes - Lettres recomm.	161,72 \$

### **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

D	Acam Transport	Transport d'eau potable (3 x)	2 160,75 \$
R	APSAM	Formation Jonathan Avard et Éric Bessette	405,00 \$
R		Formation Jonathan Avard et Éric Bessette	255,00 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire voirie juin	198,50 \$

I	Brenntag Canada	Produits chimiques usine eau potable	1 309,28 \$
D	CDTEC Calibration	Réparation écosondeur	229,95 \$
R	Chemin de fer St-Laurent	Ent. Passage à niv. Avril à juin	1 780,00 \$
D	Compteurs d'eau du Québec	Vérification annuelle - débiètres	2 109,79 \$
R	Contrôle PM	Variateur de fréquence et entretien aqueduc	4 207,43 \$
D		Entretien aqueduc et chang. Fusible et batterie	886,93 \$
D	Cusson Hydraulique	Entretien pépîne	234,22 \$
D	Develotech	Balise, Epoxy pour dos d'âne	2 041,96 \$
R	Diésel Mobile	Filtre à air pour rouleau	10,51 \$
D	Dion, Gérard et Fils	Chauffage cafétéria caisse et breaker HDV	1 349,03 \$
D		Prise avec œil magique et travaux au parc des bénévoles	1 156,91 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau potable (mai)	448,41 \$
I		Analyse eaux usées (mai)	286,29 \$
D	Groupe ADE	Nettoyer le ponceau	1 353,26 \$
R	Groupe FBE Experts	Acompte pour mandat	10 000,00 \$
I	Hydro-Québec	Parc des bénévoles, près 110 rue des Érables	142,69 \$
I		58 rue des Saules, 48 rue Parent, 44 rue Morin	176,13 \$
I		Éclairage public	446,21 \$
I		105 Lacroix, 110 Tsse Bagot	3 631,37 \$
R	Kemira	Produits chimiques PAX usine eau potable	10 287,91 \$
D	Laferté	Clé façonnage	10,31 \$
R	Laforest Nova Aqua	Phase 1 - PPSEP	1 976,71 \$
R		Recherche puit Lapalme	6 019,32 \$
D	Lawson Products	Pièces diverses pour Aqueduc	587,39 \$
D	Martech	Dos d'âne rue Rodier x 6	1 938,19 \$
D		Dos d'âne rue Rodier x 2	671,45 \$
R	MRC les Maskoutains	Honoraire professionnel rue St-Patrice	207,00 \$
R	Myrroy Inc. (Les Entreprises)	Balayage 1er versement	4 738,12 \$
R	Pavage Maska	Retenue finale - rue St-Patrice	9 652,28 \$
R	Paysagement Benoit & Frères	Ent. Gazon 2e versement	2 069,55 \$
I	Péto Canada (Suncor)	Carburant - voirie	496,19 \$
I	Regie Inter.m.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - mai 2023	11 592,52 \$
I		Recyclage et organique - mai 2023	16 924,06 \$
I		Vidange installation septique 58 rg St-George	229,32 \$
D	Sercost	Signalisation voirie	285,37 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage, eau potable, eaux usées	820,52 \$
D		Frais branchement nouveau poste pompage Deslauriers Morin	344,93 \$
D	Yergeau J.P.	Vidange d'huile Ford Escape	78,64 \$

**TOTAL DES FACTURES PAYÉES** **224 118,11**  
\$

I	Salaires versés	Juin 2023	59 440,29 \$
---	-----------------	-----------	--------------

D : Délégation      I : Incompressible      R : Résolution

### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2023-07-155

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 4 659,34 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

### **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

Excavation Sylvain Plante et Fils	Dépendre foreuse et chemin d'accès pour puit #5	2 037,74 \$
Technilab RG	Remplacement détecteur de gaz à la suite l'inspection	2 621,60 \$

**TOTAL DES FACTURES À PAYER** **4 659,34 \$**

### **3.3 Adoption du Règlement numéro 360-23 modifiant le Règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité**

Résolution 2023-07-156

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 360-23**

#### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT 324-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

**ATTENDU** les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

**ATTENDU** l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

**ATTENDU** le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relative à l'enlèvement des résidus domestique sur le territoire de la Régie;

**ATTENDU** que l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par les programmes officiels;

**ATTENDU** que, dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juin 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 360-23 modifiant le règlement 324-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité et de décréter ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 2.7 du Règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité est modifié par l'ajout de l'item suivant :

- 2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **3.4 Dépôt rapport du Maire 2022**

Résolution 2023-07-157

Suite au dépôt du rapport du Maire, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit diffusé dans le journal *Le Reflet* et sur le site internet de la municipalité le rapport du maire 2022.

### **3.5 Mandater un avocat pour mise en demeure**

Résolution 2023-07-158

Considérant que nous devons mandater un avocat concernant une mise en demeure numéro 2813-102;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater l'avocate Sarah Cain de la firme Cain Lamarre pour la mise en demeure numéro 2813-102.

### **3.6 Paiement de facture FBL S.E.N.C.R.L.**

Résolution 2023-07-159

Considérant la résolution 2022-12-185 qui donnait le contrat à FBL S.E.N.C.R.L. Société de comptables pour l'audit financier 2022 au montant 14 600 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de FBL S.E.N.C.R.L. Société de comptables pour l'audit financier 2022 au montant 20 800 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Entériner dépenses pour pompe électrique**

Résolution 2023-07-160

Considérant les frais supplémentaires pour l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe électrique selon la résolution 2023-06-138;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais supplémentaires de 1 251 \$ de la nouvelle pompe électrique selon la nouvelle soumission de POMPEX Inc. datée du 12 juin 2023 au montant 21 037 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

## **5. TRANSPORT ROUTIER**

Le conseiller Jean-François Chagnon déclarant un intérêt dans les prochains dossiers se retire des délibérations.

### **5.1 Décomptes progressifs 4 et 5 d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers**

Résolution 2023-07-161

Considérant la demande d'Excavation Mc.B.M. Inc. pour les décomptes progressifs 4 et 5 dans le dossier d'égout et d'aqueduc des rues Morin-Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP :

- D'accepter le quatrième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 538 490,18 \$ et d'en effectuer le paiement;
- D'accepter le cinquième décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 932 372,32 \$ et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

### **5.2 Offre de service Englobe – Projet Morin-Deslauriers**

Résolution 2023-07-162

Considérant la facture reçue pour les services rendus par Englobe pour le prolongement des conduites sur les rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP, d'accepter le paiement pour le prolongement des conduites au montant de 3 491 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

### **5.3 Octroi du contrat pour construction d'entrepôt à sel et garage**

Résolution 2023-07-163

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé sur SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) pour la construction d'un entrepôt à sel et garage;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à l'ouverture des soumissions le 22 juin dernier et que selon la recommandation de l'architecte monsieur Jean Demers de UN À UN ARCHITECTES :

- D'accorder le contrat de construction d'entrepôt à sel et garage à Les Entreprises Clément Robert selon sa soumission au montant de 759 376,53 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.
- De mandater la directrice générale Nadine Lavallée à signer tous les documents inhérents au présent contrat de construction.

À noter qu'aucune dépense supplémentaire ne sera tolérée et que tout changement devra être autorisé par la directrice générale.

### **5.4 Paiement de facture Larocque et Cournoyer**

Résolution 2023-07-164

Considérant la résolution 2022-10-222 qui donnait le contrat à Ingénieurs Larocque et Cournoyer pour les plans et devis concernant la construction de l'entrepôt à sel et garage au montant 24 000 \$ plus les taxes;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement supplémentaire de 890 \$ plus les taxes applicables selon la facture de Ingénieurs Larocque et Cournoyer et d'en effectuer le paiement.

### **5.5 Mandater ingénieur réfection 9<sup>e</sup> Rang**

Ce point a été retiré par la résolution 2023-07-152

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Entériner dépenses pour forage**

Résolution 2023-07-165

Considérant la modification des matériaux concernant la résolution 2023-05-117 afin de procéder au forage pour la recherche de nouveaux puits;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner les frais supplémentaires de 8 236 \$ de Groupe DEGRANDPRÉ Inc. pour le forage de nouveaux puits, selon la nouvelle soumission datée du 19 juin 2023, au montant de 23 026 \$ plus taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

À noter que ce montant sera remboursé à même le programme de subvention de la TECQ 2019-2023.

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 PIIA – 126 et 128, rue Saint-Patrice**

Résolution 2023-07-166

Considérant que la demande de permis a été déposée le 11 mai 2023;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant que la modification du revêtement mural en brique, situé sous l'abri, par du vinyle d'apparence similaire aux autres façades, permet d'harmoniser cette section avec le reste du bâtiment;

Considérant que les ajouts et les retraits de certaines ouvertures de portes et de fenêtres ne sont pas visibles des rues et sont effectués sur les façades latérales;

Considérant que le restaurant n'est plus en fonction et que cet espace est vacant depuis plus d'un (1) an;

Considérant que le bâtiment a subi plusieurs agrandissements et transformations depuis sa construction;

Considérant que l'emplacement des cases de stationnement pour les logements ne sont pas visibles de la rue Saint-Patrice;

Considérant que les modifications s'harmonisent bien avec son milieu environnant.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

- D'autoriser la demande de permis de rénovation et de changement d'usage déposée par les propriétaires, Patrick Bernier et Anne-Marie Scott, afin de permettre les rénovations extérieures du bâtiment et le changement d'usage de l'espace vacant du restaurant en logement supplémentaire tel que demandée et présentée. Il est toutefois suggéré que le revêtement en vinyle soit apposé par-dessus le revêtement de brique dans l'optique que si jamais le revêtement extérieur devait être modifié éventuellement pour de la brique, il sera possible de reproduire l'apparence d'origine du bâtiment principal.

## **7.2 PIIA – 177 à 183, rue Saint-Patrice**

Résolution 2023-07-167

Considérant que la demande de permis a été déposée le 6 juin 2023;

Considérant que la demande de permis est conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment nécessite des rénovations puisque certains éléments sont vétustes et ne peuvent être réparés;

Considérant que les critères d'évaluation du PIIA stipulent que le choix de couleur doit tenir compte des caractéristiques du bâtiment et de celles des bâtiments voisins de manière à constituer une image d'ensemble harmonieuse;

Considérant que la majorité des ouvertures (portes et fenêtres) des bâtiments voisins sont de couleur blanche;

Considérant que la couleur d'origine des portes, des fenêtres et des soffites sont de couleur blanche;

Considérant que le remplacement du style des fenêtres s'harmonise relativement bien avec les différentes apparences des fenêtres des bâtiments voisins;

Considérant que les galeries, escaliers et garde-corps extérieurs sont de couleurs foncés;

Considérant que dans une optique de sécurité les garde-corps extérieurs doivent être de 42 pouces;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

- D'autoriser la demande du permis de rénovations afin de remplacer les portes, les fenêtres, les soffites et de modifier l'aspect visuel des galeries, des escaliers et garde-corps extérieurs tel que présentée, mais également les modifications doivent respecter les conditions suivantes :
  - Les portes, les fenêtres, les soffites et les gouttières doivent rester de couleur blanche.
  - Les galeries, les marches et garde-corps doivent être de couleur noire.

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Jardi-Boire*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) et OBV Yamaska*

Monsieur Claude Vadnais : *Loisirs St-Liboire*

Monsieur Yves Taillon : *CCU, Comité des aînés et conférence de Jérôme Dupras*

Monsieur Serge Desjardins : *Cadet SQ*

Madame Martine Bachand : *Bibliothèque*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *Saint-Liboire en Fête, Comité des aînés, MRC, St-Hyacinthe Technopole, Brunch des bénévoles, conférence Jérôme Dupras et Fabrique*

**10. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.
---

**11. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 7 juin au 3 juillet 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2023-07-168

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 h 52.

---

**Yves Winter,**  
Maire

---

**Nadine Lavallée,**  
Directrice générale et greffière-trésorière

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 août 2023.***